ARRONDISSEMENT de LYON

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DEFECTURE OU RHÔNE de VAULX-EN-VELIN

DIRECTION DES LIBERCES PUBLIQUES

DIRECTION DES LIBERCES PUBLIQUES

DIRECTION DES LIBERCES PUBLIQUES

Date de convocation

Date de convocation du Conseil municipal le 03 octobre 2014

Nombre de membres		
Art. 2121-2		Qui ont pris
du CGCT	En Exercice	part à la délibération
43	43	31

Objet:

14.10.0149

Désignation d'un représentant du Conseil municipal appelé à siéger au sein du Comité directeur de l'Association des Maires du Rhône

Président : Madame Hélène GEOFFROY, Maire.

Secrétaire élu : Monsieur David TOUNKARA

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Ahmed CHEKHAB à Pierre DUSSURGEY, Nadia LAKEHAL à Stéphane GOMEZ, Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Virginie COMTE à Christine BERTIN.

Membres absents excusés: Marie-France VIEUX-MARCAUD, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe **MOINE, Sacha FORCA**

RAPPORT DE MADAME LA MAIRE

Mesdames, Messieurs,

L'association des Maires du Rhône (AMR) a pour objet :

- de faciliter aux maires adhérents l'exercice de leurs fonctions,
- de créer entre ses membres des relations amicales, des liens de solidarités et de convivialité,
- d'initier ses adhérents aux journées d'information nécessaires au bon accomplissement des missions imposées par leur fonction,
- d'intervenir auprès des pouvoirs publics et de représenter les maires,
- de prendre en compte le développement de la coopération intercommunale sous toutes ses formes.

Elle est administrée par un Comité directeur composée de représentants des différentes communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

A la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, chargés de représenter la Ville au sein de l'association.

En conséquence, je vous propose :

D'approuver la candidature d'Hélène GEOFFROY, représentant titulaire et Pierre DUSSURGEY, représentant suppléant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve la candidature d'Hélène GEOFFROY, représentant titulaire et Pierre DUSSURGEY, représentant suppléant, chargés de représenter la Ville au sein de l'association des Maires du Rhône.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme Mme la Députée - Maire

Hélène GEOFFROM